

P.V. n° 28

Président : M. LEYGE (en visioconférence).

Présents : MM. BATTOU – BOUDET (en visioconférence) – LAGARDE (en visioconférence) – NARBATE – OYHAMBERRY (en visioconférence) – REPENTIN – ROUGER – SICOT – SISSAOUI.

Excusé : M. DUBEAU.

Salariés : Mme. JUGE (D.T.R. LFNA) - MM. VALLET (D.G.A. LFNA) - MOUTHAUD.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique à l'adresse ci-après : juridique@lfna.fff.fr, le droit d'examen étant de 114 euros.

Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision pour les litiges concernant les matches de Coupes et pour les 4 dernières rencontres de championnats régionaux (Art. 30.3 des R.G. de la LFNA).

1. CHAMPIONNATS

POINT **PROVISoire** (COMPTE-TENU D'EVENTUELLES PROCEDURES EN COURS) SUR LES ACCESSIONS ET RETROGRADATIONS ET SOUS RESERVE DE CONFIRMATION LORS DES ENGAGEMENTS

REGIONAL 1

Appel du F.C. Périgny de la décision de la C.R. Seniors du 21/05/2025 relative à l'accession au National 3

La Commission prend note du P.V. de la C.R. Appel du 30/05/2025 qui a **décidé de confirmer la décision de la C.R. Seniors avec l'équipe du S.A.G. Cestas déclarée comme accédant au National 3.**

Rétrogradent de National 3 (sous réserve de confirmation par la F.F.F.) :

Poule A : U.S. Lège Cap Ferret – Trélissac A.P.F.C. – F.C. Girondins de Bordeaux (2) – Stade Bordelais.

Poule B : *aucun.*

Poule F : *aucun.*

Champion : **S.A.G. CESTAS.**

Accède en National 3 :

S.A.G. Cestas.

Rétrogradent en Régional 2 :

Poule A : E.S. Buxerolles (*moins bon 10^{ème}*) – A.S. Cozes – E.S. La Rochelle – J.A. Isle.

Poule B : E.S. Boulazac – F.C. des Portes de l'Entre Deux Mers – Trélissac A.P.F.C. (2) – F.C. du Langonnais.

REGIONAL 2

Match n° 28751311 – Poule A – Thouars Foot 79 (2) / E.S. Beaumont St-Cyr du 26/04/2024

La Commission prend note du P.V. de la C.R. des Règlements et des Litiges et Contentieux du 02/05/2025 qui a **décidé de confirmer le résultat acquis sur le terrain (3-1 en faveur de Thouars Foot 79 (2)).**

COMPÉTITIONS REGIONALES SENIORS REUNION DU 16 JUN 2025

PAGE 2/5

Match n° 28751592 – Poule C – F.C. Chauray (2) / A.S. St-Yrieix du 18/05/2024

La Commission prend note du P.V. de la C.R. des Règlements et des Litiges et Contentieux du 30/05/2025 qui a **décidé de donner match perdu par pénalité à l'équipe de l'A.S. St-Yrieix (-1 point, 0 but) pour en attribuer le bénéfice à celle du F.C. Chauray (2) (3 points, 10 buts).**

Match n° 28751663 – Poule D – F.C. Pessac Alouette / U.S. Lormont du 19/01/2025

Match n° 28751672 – Poule D – Prigonrieux F.C. / U.S. Lormont du 25/01/2025

Match n° 28751626 – Poule D – U.S. Lormont / F.C. du Grand St-Emilionnais du 01/02/2025

Match n° 28751674 – Poule D – U.S. Lormont / F.C. Marmande 47 du 08/02/2025

Match n° 28751683 – Poule D – F.C. Talence / U.S. Lormont du 16/02/2025

La Commission prend note du P.V. de la C.F.R.C. du 07/05/2025 qui a :

« - **Infirmé la décision de la Ligue Nouvelle-Aquitaine, pour donner à l'U.S. LORMONT la perte par pénalité des 5 rencontres en rubrique,**

- **Confirmé la décision de la Ligue Nouvelle-Aquitaine, en ce qu'elle a prononcé la suppression des licences du joueur GOUAMENE Jonathan, au sein de l'U.S. LORMONT, au titre des saisons 2023 / 2024 et 2024 / 2025. »**

Cédric NARBATE n'a pas participé à ce dossier.

Match n° 28751717 – Poule D – A.S. Nontron St-Pardoux / F.C. Marmande 47 du 26/04/2025

La Commission prend note du P.V. de la C.R. des Règlements et des Litiges et Contentieux du 05/06/2025 qui :

- **Confirme le résultat acquis sur le terrain (0-3 en faveur du F.C. Marmande 47**
- **Transmet le dossier à la C.R. de Contrôle des Mutations pour mise en application de l'article 49 des F.G. de la F.F.F. précité.**
- **Transmet le dossier au Comité de Direction de Ligue qui appréciera (ou pas) la pertinence de mettre en œuvre de l'article 40 du Code de procédure pénale.**

Cédric NARBATE n'a pas participé à ce dossier.

Match n° 28751724 – Poule D – F.C. Marmande 47 / F.C. Arsac Le Pian Médoc du 03/05/2025

La Commission prend note du P.V. de la C.R. des Règlements et des Litiges et Contentieux du 05/06/2025 qui :

- **Confirme le résultat acquis sur le terrain (2-0 en faveur du F.C. Marmande 47**
- **Transmet le dossier à la C.R. de Contrôle des Mutations pour mise en application de l'article 49 des F.G. de la F.F.F. précité.**
- **Transmet le dossier au Comité de Direction de Ligue qui appréciera (ou pas) la pertinence de mettre en œuvre de l'article 40 du Code de procédure pénale.**

Cédric NARBATE n'a pas participé à ce dossier.

Match n° 28751727 – Poule D – F.C. Pessac Alouette / F.C. Marmande 47 du 18/05/2025

La Commission prend note du P.V. de la C.R. des Règlements et des Litiges et Contentieux du 05/06/2025 qui :

- **Confirme le résultat acquis sur le terrain (1-1)**
- **Transmet le dossier à la C.R. de Contrôle des Mutations pour mise en application de l'article 49 des F.G. de la F.F.F. précité.**
- **Transmet le dossier au Comité de Direction de Ligue qui appréciera (ou pas) la pertinence de mettre en œuvre de l'article 40 du Code de procédure pénale.**

Cédric NARBATE n'a pas participé à ce dossier.

Match n° 28751843 – Poule E – F.C. des Portes de l'Entre Deux Mers (2) / St-Paul Sport (2) du 05/04/2024

La Commission prend note du P.V. de la C.R. des Règlements et des Litiges et Contentieux du 09/05/2025 qui a **décidé de confirmer le résultat acquis sur le terrain (2-2).**

COMPÉTITIONS RÉGIONALES SENIORS REUNION DU 16 JUN 2025

PAGE 3/5

Champion : R.C. PARTHENAY-VIENNAI.

Accédent en Régional 1 :

Poule A : R.C. Parthenay-Viennay.

Poule B : Limoges Football.

Poule C : Jarnac Sports.

Poule D : F.C. Marmande 47 (*procédures en cours*).

Poule E : F.C. de St-Médard en Jalles.

Poule F : Aviron Bayonnais (2).

Rétrogradent en Régional 3 :

Poule A : Eveil Le Tallud – S.A. Moncoutant.

Poule B : A.F. Portugaise Limoges – U.S. Chancelade Marsac 24.

Poule C : C.S. Leroy Angoulême – A.S. St-Yrieix.

Poule D : A.S. Nontron St-Pardoux – A.F. Casseneuil Pailloles Ledat 47.

Poule E : F.C. des Portes de l'Entre Deux Mers (2) (classée 9^{ème} : à la suite de la rétrogradation de son équipe 1 de R1 en R2 : *ce qui repêche le Stade St-Médardais (article 15.2 des R.G. de la LFNA : 5^{ème} meilleur 10^{ème})*) – E.S. Blanquefortaise – St-Paul Sport (2).

Poule F : E.S. d'Audenge (*moins bon 10^{ème}*) – J.A. Biarritz – F.C. Martignas Illac.

REGIONAL 3

Match n° 28752120 – Poule A – S.O. Châtelleraut (2) / E.S. Beaumont St-Cyr du 13/04/2024

La Commission prend note du P.V. de la C.R. des Règlements et des Litiges et Contentieux du 02/05/2025 qui a décidé de confirmer le résultat acquis sur le terrain (4-2 en faveur du S.O. Châtelleraut (2)).

Match n° 28752084 – Poule A – A.A. A.M. Laleu la Pallice / E.S. Beaumont St-Cyr (2) du 19/04/2024

La Commission prend note du P.V. de la C.R. des Règlements et des Litiges et Contentieux du 02/05/2025 qui a décidé de confirmer le résultat acquis sur le terrain (1-2 en faveur de l'E.S. Beaumont St-Cyr (2)).

Match n° 28752267 – Poule B – E.S. Buxerolles (2) / A.S. Mignaloux-Beauvoir du 30/04/2024

La Commission prend note du P.V. de la C.R. des Règlements et des Litiges et Contentieux du 09/05/2025 qui a décidé de donner match perdu par pénalité à l'équipe de l'E.S. Buxerolles (2) (0-3, -1 point) pour en attribuer le bénéfice à celle de l'A.S. Mignaloux-Beauvoir (3-0, 3 points).

Match n° 28752668 – Poule E – F.C. 3 Vallées 86 / A.S. Panazol (2) du 03/05/2024

La Commission prend note du P.V. de la C.R. des Règlements et des Litiges et Contentieux du 09/05/2025 qui a décidé de confirmer le résultat acquis sur le terrain (2-4 en faveur de l'A.S. Panazol (2)).

Match n° 28753050 – Poule H – Trélissac A.P.F.C. (3) / F.C. Porte d'Aquitaine 47 du 06/04/2024

La Commission prend note du P.V. de la C.R. des Règlements et des Litiges et Contentieux du 02/05/2025 qui a décidé de confirmer le résultat acquis sur le terrain (3-2 en faveur de Trélissac A.P.F.C. (3)).

Champion : **D.R.B. CHATELAILLON YVES.**

Accèdent en Régional 2 :

Poule A : C.O. Cerizay.

Poule B : D.R.B. Châtelailon Yves.

Poule C : F.C. St-André de Cubzac.

Poule D : La Roche-Rivières F.C. Tardoire.

Poule E : F.C. des 3 Vallées 86.

Poule F : A.S. Aix sur Vienne.

Poule G : F.C. Côteaux Libournais.

Poule H : F.C. Porte d'Aquitaine 47.

Poule I : F.C. Tartas St-Yaguen.

Poule J : A.S. Tarnos.

Poule K : Jeunesse Villenavaise (2).

Poule L : E.S. Montoise.

Rétrogradent en Départemental 1 :

Poule A : E.S. Beaumont St-Cyr (2) – Chasseneuil St-Georges F.C.

Poule B : J.S. Nieuil l'Espoir (17^{ème} meilleur 10^{ème}) – La Ligugéenne (2) – E.S. Champniers.

Poule C : U.A. Niort St-Florent (2) – Avenir de Matha – Chamois Niortais F.C. (liquidation judiciaire).

Poule D : S.A. Sanilhacois – La Thibérienne Nord Dordogne.

Poule E : A.S. St-Sulpice le Guérétois – E.S. Guérétoise (2).

Poule F : F.C. Argentacois – A.S. Châteauneuf-Neuvic.

Poule G : E.S. Eysinaise – E.S. Saintes Football.

Poule H : C.A. Castets en Dorthe – U.S. Mussidan St-Médard.

Poule I : U.S. du Marsan (moins bon 10^{ème}) – C.A. Ste-Hélène – A.F. Casseneuil Pailloles Ledat 47 (2).

Poule J : Arin Luzien (2) – Labenne O.S.C.

Poule K : C.A. Sallois – F.A. Morlaas Est Béarn.

Poule L : F.C. Lescarien (2) – Stade Montois (2).

2. CALENDRIER GENERAL SENIORS - SAISON 2025/2026

La commission valide le projet de calendrier général Seniors (sans formule poules en CNA, format classique et avec l'intégration des R1) et le soumet à l'approbation d'un prochain Comité Directeur de Ligue.

3. PROJETS DES POULES REGIONALES SENIORS - SAISON 2025/2026

La commission établit, **sous réserve des procédures en cours ou à venir**, un projet de constitution des poules R1, R2 et R3 en tenant compte, **dans la mesure du possible** :

- Du critère géographique
- D'une répartition des accédants et rétrogradés dans les différentes poules
- D'une alternance de positionnement par rapport à la saison précédente
- D'une répartition des équipes réserves dans les différentes poules.

Ce projet de composition des poules sera soumis à l'approbation d'un prochain Comité Directeur de Ligue.

4. SYSTEME DES ACCESSIONS ET RETROGRADATIONS DANS LES CHAMPIONNATS REGIONAUX SENIORS - FIN DE SAISON 2025/2026

La commission prend note du système des accessions et rétrogradations dans les championnats régionaux Seniors R1, R2 et R3 (*avec comme modification : 27 accessions de D1 en R3 au lieu de 24*) pour la fin de saison 2025/2026, lequel a été validé par le Comité de Direction de Ligue lors de sa réunion du 6 juin 2025 et **devra être adopté par les clubs lors de l'A.G. de fin juin.**

5. FINALES DU DIMANCHE 15 JUIN 2025

La commission homologue les résultats des Finales régionales du 15 juin 2025 à Montpon Ménéstérol (Dordogne) :

- Finale de la Coupe Nouvelle-Aquitaine U15 F. à 11 : à 11h30 : victoire 5-1 du F.C. Girondins de Bordeaux face au S.C. La Bastidienne.
- Finale de la Coupe Nouvelle-Aquitaine Foot-Entreprise : à 13h30 : victoire 1-1 (4/5) du F.C. P2M face au C.A. Sécurité Sociale.
- Finale de la Coupe Nouvelle-Aquitaine Féminine : à 16h00 : victoire 4-0 du F.C. Girondins de Bordeaux face au Pau F.C.
- Finale de la Coupe de Nouvelle-Aquitaine : à 18h30 : victoire 1-0 du F.C. Marmande 47 face aux Genêts d'Anglet Football (2).

Prochaine réunion : sur convocation.

Le Président,
Marc LEYGE



Le Secrétaire de séance,
Philippe MOUTHAUD



Procès-Verbal validé le 17 juin 2025 par Mme Catherine VEYSSY, Secrétaire Générale de la LFNA (non-participation pour la décision concernant les matchs de la poule D de Régional 2).

